

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE
2017

Présents : Mesdames DAUBREGÉ, SFREDDO, NICAISE, CONTESSE, LEMAIRE
Messieurs SERPILLON, COPPEE, BOULEAU, SUEUR, DAUBREGÉ,
DREUMONT.

Pouvoir : Monsieur LEMOINE donne pouvoir à monsieur SERPILLON.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Adoption du compte- rendu de la réunion du 30 juin 2017

Après sollicitation par le Maire des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, il n'y a pas d'observation sur le compte rendu de celle-ci, il est donc adopté.

Le Conseil Municipal désigne madame Virginie CONTESSE comme secrétaire de séance.

DELEGATION DE SIGNATURE DES CONTRATS A DUREE DETERMINEE

A la demande des services de la trésorerie d'Hautmont, il serait nécessaire de consentir une délégation supplémentaire pour Monsieur le Maire, à celles votées lors de la réunion de Conseil Municipal du 4 avril 2014. En effet, pour éviter des réunions de Conseil Municipal supplémentaires, la délégation de signature des contrats à durée déterminée, pourrait être faite. Des rapports réguliers seront effectués devant l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Maire fait un petit aparté en précisant qu'il s'est rendu à Avesnes/Helpe le 14 octobre dernier pour manifester contre les mesures gouvernementales, notamment la suppression des contrats aidés (de 2400, on passera à 1200). Monsieur le Sous-Préfet a indiqué que les dotations de l'état ne subiront pas de baisses en 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire concernant la préparation et l'exécution des contrats à durée déterminée.

**RETRAIT DELIBERATION DU 30 JUN 2017 CONCERNANT LA CREATION DE
POSTE « ATTACHE TERRITORIAL » (35 heures)**

Monsieur le Maire indique que le Sous-Préfet demande le retrait de la délibération du 30 juin 2017 créant le poste d'Attaché Territorial et de la faire réexaminer, éventuellement, lors d'un prochain Conseil Municipal. Madame DURANT lit le courrier de la Sous-Préfecture. Une réponse a été effectuée le 12 septembre dernier. Monsieur le Maire indique que la création de poste répond bien à un besoin de la collectivité. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal précisent qu'il faut motiver la délibération en expliquant l'utilité de cette création de poste.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le retrait de la délibération prise le 30 juin 2017 concernant la création de poste au grade d'Attaché Territorial à temps complet.

**CREATION DE POSTE « ATTACHE TERRITORIAL » (35 Heures)
AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Comme indiqué précédemment, il est nécessaire que le Conseil Municipal réexamine la création de poste au grade d'Attaché Territorial à raison de 35 heures hebdomadaires. Les membres du Conseil Municipal discutent des nouvelles missions qui sont imposées en mairie. Celles-ci ont sont de plus en plus complexes et nécessitent des compétences approfondies dans différents domaines.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer un poste d'attaché à raison de 35 heures hebdomadaires.

MODIFICATION DE LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération prise lors de la séance du 20 janvier 2017 pour la mise en place du complément indemnitaire annuel dans le cadre du régime indemnitaire RIFSEEP. L'arrêté du 16 juin 2017 faisant mention du corps des adjoints techniques de l'intérieur (ce qui correspond dans la FPT aux adjoints techniques et agents de maîtrise), est paru. Il est donc nécessaire de modifier la délibération précédente en y intégrant ces grades pour le versement de l'IFSE (indemnité de fonction, sujétion et expertise) et le CIA (Complément indemnitaire annuel).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'intégrer les grades d'adjoints techniques territoriaux et agents de maîtrises territoriaux pour le versement de l'IFSE (indemnité de fonction) et CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

CHEQUE SANS PROVISION RELATIF A LA LOCATION DU FOYER RURAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision, en date du 19 septembre 2017, de la commission de surendettement des particuliers en faveur de madame GAUBEEN Alexandra. Cette entité a décidé d'effacer la dette de l'intéressée. Il précise que la Trésorerie d'Hautmont avait mis en place une procédure afin de récupérer la créance envers la collectivité de madame GAUBEEN Alexandra, mais, en vain à ce jour.

Le Maire expose que ce contribuable avait une dette de 350,00 € correspondant à la location du foyer rural en octobre 2014.

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers, la Commune se trouve dans l'obligation de se prononcer pour effacer la dette.

Néanmoins, une réflexion ultérieure sera faite pour revoir le règlement de location du foyer rural.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effacer la dette de 350,00 € de madame GAUBEEN Alexandra envers la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Droit de préemption urbain :**

Une déclaration a été transmise par Maître THERY Louis de Doulers concernant une maison d'habitation située au 102 rue d'Aulnoye, appartenant à Monsieur et Madame COLLIER Eric, vendue à Monsieur WAUTRIN Jérôme et Madame BURY Jennifer, domiciliés 1 square des Amandiers à Maubeuge (nord), pour la somme de 187 500€.

Une seconde déclaration a été transmise par Maître THERY Louis de DOULERS concernant un terrain non bâti situé rue de Limont (cadastré B61p et B85p), appartenant à Madame PARENT Yvette veuve VAMBROUT, vendu à Madame DUWOOZ Katy, domiciliée 97 rue Roger Salengro à Marpent (Nord), pour la somme de 12 500€.

Une troisième déclaration a été transmise par Maître THERY Louis de DOULERS concernant un terrain non bâti situé rue de Limont (cadastré B61p), appartenant à Madame PARENT Yvette veuve VAMBROUT, vendu à Madame DUWOOZ Katy, domiciliée 97 rue Roger Salengro à Marpent (Nord), pour la somme de 41 000€.

Une quatrième déclaration a été transmise par Maître THERY Louis de DOULERS concernant un terrain non bâti situé rue de Limont (cadastré B61p), appartenant à Madame PARENT Yvette veuve VAMBROUT, vendu à Monsieur et Madame OURRAD Samuel domiciliés 23 avenue de Kalisz appartement 12 à Hautmont (Nord), pour la somme de 41 000€.

Une cinquième déclaration a été transmise par Maître THERY Louis de DOULERS concernant une maison d'habitation située au 32/34 Grand rue, appartenant à la société Le Village, vendue à Monsieur LENCLUD Samuel domicilié 4 chemin de Manissart à Vieux Mesnil (Nord), pour la somme de 115 000€.

Une sixième déclaration a été transmise par Maître HENNION Liliane de SOLESMES concernant une maison d'habitation située au 58 rue Germain Huftier, appartenant à Madame PARDON Odile veuve TROUILLEZ, vendue à Monsieur et Madame ISOREZ Norbert domiciliés 9 rue Trieu mélot à Limont Fontaine (Nord), pour la somme de 127 500€.

Une septième déclaration a été transmise par Maître THERY Louis de DOULERS concernant une maison d'habitation située au 2 rue de la Valaudière, appartenant à Monsieur et Madame SAUTIER Daniel, vendue à Madame DELANGLE Laetitia domiciliée chemin des Tailleurs à Villeneuve d'Ascq (Nord), pour la somme de 92 650€.

Une huitième déclaration a été transmise par Maître ROUSSEAUX Marc de Maubeuge concernant une maison d'habitation située au 26b rue d'Hautmont, appartenant à Madame DEMATTE Eliane, Madame COSSE Véronique et Madame COSSE Laurence, vendue à Monsieur DAVID Alexandre et Madame ALLION Sabine domiciliés 3 rue Depreux appartement 22 résidence Abbaye à Hautmont (Nord), pour la somme de 122 500€.

➤ **Implantation miroir :**

Monsieur COPPEE rappelle le projet d'implanter un miroir de sécurité face à la société Negoce Hédon. La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre a fait parvenir le devis correspondant, il s'élève à 697,80 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant définitif de l'implantation de ce miroir. La participation de la commune sera de 50% de la part à charge nette supportée par la CAMVS.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le montant définitif des travaux, à savoir, 697,80 € TTC et de participer à hauteur de 50% de la part à charge nette supportée par la CAMVS.

Projet école :

Monsieur le Maire distribue un tableau au Conseil Municipal. Celui-ci reprend les dépenses prévisionnelles et les recettes notifiées par arrêté. A ces recettes, sera ajoutée la subvention de la région, inconnue à ce jour puisqu'elle dépendra des résultats de l'appel d'offres. Le solde sera financé par la contraction d'un emprunt. Une réunion est programmée le 15 décembre prochain avec la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la présentation des documents de consultation des entreprises. Normalement, le planning se déroulera comme ci-dessous :

- a) Janvier 2018 : mise en ligne du dossier d'appels d'offres
- b) Février 2018 : ouverture des plis
- c) Mars-Avril : négociations
- d) Fin juin : début des travaux, durée un an, (démolition pendant les vacances)

L'appel d'offres sera basé sur l'ensemble du projet (rénovation et extension)

➤ Travaux Foyer rural :

Monsieur COPPEE rappelle l'agenda d'accessibilité. En 2016, les travaux de mises aux normes ont été effectués pour les salles polyvalentes et l'église. Pour le foyer rural, ont été réalisés les travaux de peinture dans la salle, la cuisine ainsi que les sanitaires. Une main courante a été installée sur la scène et les dalles ont été changées au plafond. A l'extérieur, l'accès a été aménagé (abaissement des bordures etc...). Il ne restera qu'à changer les appliques murales, remplacer les rideaux par des stores et prévoir des sèche-mains. Il indique que, dorénavant, dans chaque bâtiment, devra être affiché les travaux d'accessibilité réalisés. Un registre d'accessibilité devra être tenu à la disposition des associations de personnes handicapées. Auparavant, il suffisait d'envoyer un courrier à la préfecture certifiant le respect de l'Ad'ap. Dorénavant, pour les bâtiments classés en 4^{ème} catégorie, un contrôle devra être effectué par un organisme agréé pour une transmission en préfecture.

➤ Information municipale :

Monsieur le Maire indique que Ludovic SUEUR a été sollicité pour effectuer l'information municipale.

Monsieur SUEUR présente une vidéo-projection du projet du nouveau bulletin municipal. Celui-ci s'intitulera « Le Petit Rémy ». Il se décompose en 4 parties :

- 1) Informations communales
- 2) Manifestations passées
- 3) Manifestations futures
- 4) Informations générales

L'objectif est de communiquer aux administrés des informations de façon régulière. En moyenne, quatre parutions auront lieu au cours d'une année. Les actualités de la commune, telles que

l'avancement des projets, des travaux y seront indiquées. Les manifestations culturelles, de loisirs, les événements associatifs et scolaires seront intégrés également. La parution du journal annuel « Mon Village » sera supprimée. Nous n'aurons plus recours à un prestataire extérieur. Le premier journal devrait paraître au cours du mois de novembre.

➤ **Conseil d'Ecole :**

Monsieur le Maire précise que la semaine de 4 jours ou 4,5 jours était à l'ordre du jour. La question a été posée aux parents d'élèves. Aucune décision n'a été prise lors de cette réunion. Il indique avoir proposé d'établir un canevas selon les deux possibilités pour mener une réflexion. Une réunion sera organisée le 25 novembre prochain avec le directeur des écoles, 3 représentants de parents d'élèves et les élus du conseil d'école afin de préparer la rentrée scolaire 2018/2019 (étudier l'emploi du temps du moniteur sportif, activités extrascolaires...).

➤ **Sollicitation subvention :**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu madame DEVORSINE. L'intéressée lui a précisé que son fils travaillait au sein d'une association intitulée « Comité Départ ». Celle-ci a pour vocation de construire des maisons sur pilotis et rénover des écoles au Cambodge. Madame DEVORSINE souhaiterait obtenir une aide financière pour cette association. Les recettes du budget communal sont en baisse depuis plusieurs années. Il sera donc proposé de permettre une action (telle que l'installation d'un stand lors d'une manifestation communale) pour que ce comité puisse faire des bénéfiques. Décision identique à celle proposée à l'association « Rallye en 4 L » lors d'une requête identique.

➤ **Réunion de Bureau :**

Monsieur le Maire et les adjoints se sont réunis récemment pour mener une réflexion concernant les choix à faire afin d'étudier des mesures d'économie lors du vote de la section de fonctionnement du budget primitif 2018. En effet, depuis l'année 2013, les recettes communales ont subi une baisse de 106 000 €. Il rappelle que monsieur DUEZ Daniel est parti en retraite le 30 avril 2017, son poste n'a pas été pourvu. Monsieur Gilbert LECOT doit faire valoir ses droits à la retraite au cours de l'année 2018 et ne sera pas remplacé. Malgré ces économies, la perte de nos recettes n'est pas comblée.

➤ **Logement vacant résidence Verlaine :**

Les services de Promocil nous ont interpellés pour une éventuelle proposition de candidature. Ce logement a été attribué à monsieur et madame PARENT, inscrit notre liste d'attente depuis 2015.

QUESTIONS DIVERSES

- ⊗ **Nicolas BOULEAU :** Il indique que la route face au chemin noir s'affaisse. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une route départementale. Monsieur BOULEAU en profite également pour indiquer que la fête du four à pain aura lieu le 9 juin 2018.
- ⊗ **Monsieur DREUMONT :** Il précise qu'un canapé et un caddie ont été déposés sur le zébra face au coron de maisons, rue Germain Huftier. Monsieur le Maire précise qu'un courrier va être établi aux locataires et propriétaires afin de procéder au retrait de ces détritrus. Dans le cas contraire, les services de la police seront interpellés.
- ⊗ **Bernadette NICAISE :** Elle déplore le dépôt de détritrus au n° 6 résidence La Source, depuis le départ du locataire en mars dernier

Il n'y a plus de questions diverses._

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.